



Mairie de Le Teil  
rue de l'Hôtel de Ville  
07400 Le Teil  
tel 04 75 49 63 20  
fax 04 75 52 20 92

-

## **SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

-

## **COMMUNE DU TEIL**

-

## **Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service**

-

## **Exercice 2018**

# Sommaire

---

<i>I - PREAMBULE</i>	3
<i>II – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE</i>	4
II.1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	4
II.2. CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	4
II.3. PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	5
II.4. INDICATEURS DESCRIPTIFS	6
II.5. RESSOURCES EN EAU	7
II.6. VOLUMES PRODUITS	7
II.7. BRANCHEMENTS – ABONNES – PRIMES FIXES	7
<i>III - FAITS MARQUANTS - QUALITE DE L'EAU</i>	9
III.1. FAITS MARQUANTS	9
III.2. QUALITE DE L'EAU	10
<i>IV - TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE</i>	11
IV.1. MODALITES DE TARIFICATION	11
IV.2. FACTURE TYPE DE 120 M <sup>3</sup>	11
IV.3. RECETTES D'EXPLOITATION	12
<i>V – INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE</i>	13
<i>VI – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE</i>	14
<i>VII - ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU</i>	16

## I- PREAMBULE

---

Le présent rapport est établi conformément à l'**article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)**, qui prévoit notamment que :

- Le maire présente au conseil municipal un **Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable**, destiné entre autres à l'information des usagers ;
- Ce rapport est présenté au plus tard dans les **neuf mois** qui suivent la clôture de l'exercice concerné ;
- Le rapport et l'avis du conseil municipal sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du même Code.

Les éléments exposés dans ce rapport s'appuient en grande partie sur le **Rapport Annuel du Déléataire (RAD)**, exercice 2018, auquel il est utile de se reporter pour plus de détails sur les données de l'exploitation.

Concernant les indicateurs descriptifs et les indicateurs de performances apparaissant dans le rapport, ils correspondent à ceux visés dans le décret et l'arrêté du 2 mai 2007, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013, concernant le contenu du RPQS.

Leur production relève, pour certains, du délégataire, pour d'autres de la collectivité délégante ou d'autres organismes publics. La définition et le mode de calcul de ces indicateurs peuvent être consultés sur le site Internet suivant : <http://services.eaufrance.fr>

## II – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

---

### II.1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

*Collectivité :* Commune du Teil  
Rue de l'Hôtel de Ville  
07400 LE TEIL

### II.2. CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

#### **Contrat**

*Nature de contrat :* Délégation de service public par affermage  
*Date d'effet :* 01/01/2011  
*Durée :* 12 ans  
*Echéance :* 31/12/2022  
*Exploitant :* SUEZ (Anciennement SDEI - LYONNAISE DES EAUX)  
Espace Saint-Martin le Septan – Entrée B  
26200 MONTELIMAR

#### **Avenant(s)**

- **Avenant n°1**

*Objet :* Révision des éléments suivants : conditions de facturation et de reversements des sommes dues par le délégataire à la collectivité ; conditions du remplacement des branchements en plomb et de la dotation de renouvellement des branchements ; objectifs de rendement et d'ILP ; rapports périodiques du délégataire ; rémunération du délégataire.  
*Date de signature :* 18/03/2013

- **Avenant n°2**

*Objet :* Révision des éléments suivants : Mise en place du guichet unique, nouvelles dispositions des Lois Hamon et Brottes, intégration du surpresseur Le Château et du réservoir de Piffaut (à sa date de mise en service) et modification du tarif.  
*Date de signature :* 01/10/2018

### II.3. PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

#### Généralités

##### Par le délégataire :

<i>Gestion du service :</i>	Application du règlement de service Conduite, surveillance et entretien des installations Relève des compteurs
<i>Gestion des abonnés :</i>	Accueil des usagers Mise en service des branchements Facturation Traitement des réclamations
<i>Entretien :</i>	Captages, ensemble des ouvrages du service (équipements électromécaniques et génie civil) Clôtures et voiries associées, espaces verts Canalisations (y.c. réparation sur une longueur inférieure à 6 m), branchements, compteurs
<i>Renouvellement :</i>	Equipements électromécaniques, électriques et hydrauliques Branchements non liés à une opération de renforcement ou de renouvellement de canalisation (dans la limite de 7 unités par an), compteurs
<i>Travaux neufs :</i>	Opérations du programme d'investissement contractuel (cf. ci-après : « <i>points particuliers concernant le délégataire</i> »)

##### Par la Collectivité :

<i>Renouvellement :</i>	Ouvrages de génie civil Canalisations sur un linéaire supérieur à 12 m, branchements liés à une opération de renforcement ou de renouvellement de canalisation
<i>Travaux neufs :</i>	Tous travaux (hors programme d'investissement contractuel réalisé par le délégataire)

#### Points particuliers concernant le délégataire

- Indice Linéaire de Perte (ILP), rendement et optimisation de la ressource :

Il est imposé au délégataire les pertes d'eau maximales suivantes :

- Période 2013-2015 : ILP global sur le réseau inférieur à 6,1 m<sup>3</sup>/j/km, soit 72 % de rendement de réseau.
- Période 2016 et suivantes : ILP global sur le réseau inférieur à 3,7 m<sup>3</sup>/j/km, soit 81 % de rendement de réseau.

- Investissements mis en œuvre par le délégataire (programme d'investissement contractuel) :

- Sécurisation de la production (système de rechloration, analyseur de chlore, turbidimètre, pompe de secours, télésurveillance).
- Vidange sur le réservoir Principal.
- Investissement sur les étages de pression (maillages).
- Mise en place de débitmètres de sectorisation.
- Mise en place de capteurs acoustiques.
- Installation de régulateurs et réducteurs de pression, vannes.
- Mise en place des systèmes anti-intrusion.
- Mise en œuvre d'un programme d'analyse des branchements en plomb.

L'essentiel de ces investissements a été réalisé sur les exercices 2011 et 2012.

- Règles de gestion du renouvellement, pour les opérations incombant au délégataire :
  - Les sommes nécessaires au financement des travaux de renouvellement sont calculées sur la base du plan prévisionnel de renouvellement proposé par le délégataire sur la durée du contrat.
  - Les dépenses effectives font l'objet d'un suivi analytique.
  - Chaque année, le solde des dotations et des dépenses effectives est établi.
  - Au dernier jour du contrat : si l'écart entre les dotations et les dépenses effectives est positif, le délégataire doit reverser à la collectivité la somme correspondante dans un délai d'un mois après expiration du contrat ; si l'écart est négatif, le délégataire, qui gère le service à ses risques et périls, ne peut réclamer son remboursement à la collectivité.
  
- Définition d'une gamme étendue de pénalités, prononcées à l'encontre du délégataire en cas de manquement à ses obligations.
  
- Maintien d'un accueil de proximité : le délégataire met à disposition des abonnés un accueil situé sur le territoire de la commune, avec des plages horaires étendues.
  
- Abonnés en situation de pauvreté et précarité : le délégataire verse à la collectivité un fonds d'un montant de 1 € par an et par abonné pour abonder son aide extralégale et participer à l'accompagnement des familles en difficulté.
  
- Information de la collectivité, réunions d'exploitation : le délégataire participe à des réunions trimestrielles d'exploitation.

## II.4. INDICATEURS DESCRIPTIFS

### Indicateurs visés par la réglementation (tous services)

Type	Indicateur	Code référence arrêté et décret 02/05/2007	2017	2018	Unité
Indicateurs descriptifs	Estimation du nombre d'habitants desservis	D101.0	8 747	8 799	hab.
	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	D102.0	2.0577	2.44207	€/m <sup>3</sup>

### Autres indicateurs (en principe, seulement pour services disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux - CCSPL)

Type	Indicateur	Code référence arrêté et décret 02/05/2007	2017	2018	Unité
Indicateurs descriptifs	Délai maximal d'ouverture des branchements d'eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service	D151.0	2	2	Jour

## II.5. RESSOURCES EN EAU

La commune dispose de **3 ressources dont 2 sont en service** :

Ressources en eau	Grimolles	La Rouvière	Charonsac (actuel. hors service)
Date de mise en service	1970	1970	1970
Provenance de l'eau, type de prélèvement	Nappe du Rhône 2 puits	Champ captant	Source
Débit autorisé	1 200 m <sup>3</sup> /j	500 m <sup>3</sup> /j	200 m <sup>3</sup> /j
Périmètres de protection conformes	Oui	Oui	Non
Capacité de prélèvement	240 m <sup>3</sup> /h (2 pompes dans le puits principal)	150 à 480 m <sup>3</sup> /j	-*
Type de traitement	Chloration	Chloration	-

*\* Des travaux ont été réalisés sur la source de Charonsac en vue d'une utilisation pour l'alimentation en eau potable de la commune du Teil. Des analyses de qualité de l'eau sont en cours.*

## II.6. VOLUMES PRODUITS

Production (m <sup>3</sup> )	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution N/N-1
<b>Volumes produits (m<sup>3</sup>) *</b>	<b>570 890</b>	<b>595 080</b>	<b>613 273</b>	<b>649 906</b>	<b>592 463</b>	<b>622 226</b>	<b>+ 5.0 %</b>
dont Grimolles	535 851	457 294	419 701	545 009	555 611	587 800	+ 5.8 %
dont Rouvière	35 039	137 786	24 251	24 898	7 059	5 222	- 26.0 %
dont Charonsac	0	0	0	0	0	0	0 %
dont Réservoir Mélas	-	112 933	169 321	79 999	29 793	29 204	- 2.0 %

*\* Dans la configuration du service du Teil, les volumes produits sont assimilés aux volumes mis en distribution. Les valeurs correspondent à la période de juin N-1 à juin N afin de correspondre aux périodes de relève de la consommation.*

Après une diminution marquée entre 2011 et 2012 (cf. RPQS précédents), qui prolongeait l'évolution engagée entre 2010 et 2011 (travail du délégataire pour réduire les fuites : recherche de fuites, réparations, optimisation des pressions), les volumes produits sont repartis à la hausse entre 2013 à 2016 avant de nouveau diminuer en 2017 et augmenter en 2018 (niveau de production similaire à 2015).

Le pompage de Grimolles représente en 2018 94.5 % des volumes produits sur la commune du Teil.

A noter que le volume prélevé sur la source de la Rouvière est en baisse entre 2017 et 2018 car pour les années antérieures à 2017 le calcul était incorrect (les volumes pompés depuis le réservoir de Mélas lorsque la source était arrêtée étaient comptabilisés alors qu'il ne s'agit pas de prélèvement).

Cf. commentaires en partie III.1, volet « ILP et rendement réseau ».

## II.7. BRANCHEMENTS – ABONNES – PRIMES FIXES

Branchements - Abonnements - Parts fixes	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution N/N-1
Nombre de branchements *	4 340	4 360	4 361	4 368	4 222	4 230	+ 0.2 %
Nombre d'abonnements (primes fixes)	4 404	4 467	4 553	4 210	4 239	4 264	+ 0.6 %

*\* Totalité des branchements existants, qu'ils soient ouverts ou fermés.*

Le nombre de branchements et d'abonnés ont légèrement augmenté entre 2017 et 2018.

## II.8. VOLUMES VENDUS - VOLUMES DE SERVICE - VOLUMES CONSOMMES AUTORISES

Volumes *	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution N/N-1
Volumes vendus (1)	387 027	370 155	371 552	378 714	367 125	379 870	+ 3.5 %
Volumes livrés gratuitement sans comptage (2)	1 138 **	950 **	950 **	950 **	950 **	3 350*	+ 252.6 %
Volumes livrés gratuitement avec comptage (3) ***	12 507	28 813	16 717	0	12 855	15 934	+ 24.0 %
Volumes de service (4)	10 280	9 490	9 530	31 135	14 185	18 381	+ 29.6 %
Volumes consommés autorisés (1+2+3+4)	<b>410 952</b>	<b>409 408</b>	<b>398 749</b>	<b>410 799</b>	<b>395 115</b>	<b>417 535</b>	<b>+ 5.7 %</b>

\* Valeurs correspondant à la période de juin N-1 à juin N (calage sur les périodes de relève).  
 \*\* Donnée non explicitée par le délégataire ; à contrôler dans le cadre de la mission d'audit du service.  
 \*\*\* Y compris volumes dégrévés.

Les volumes consommés autorisés sont en hausse par rapport à 2017.

A noter que l'exploitant comprend dans les volumes de service la perte en eau sur la canalisation entre Rouvière et Mélas, estimée à 14 016 m<sup>3</sup>.

## II.9. EVOLUTION PATRIMONIALE DU SERVICE

Poste	Ouvrages / Equipements	Evolution N/N-1
Production	<b>3 sites de production :</b> Grimolles (4 800 m <sup>3</sup> /j) Rouvière (480 m <sup>3</sup> /j) Charonsac (80 m <sup>3</sup> /j) - HS	-
Installations sur réseau	<b>5 stations de reprise, surpresseurs</b> Sablière (40 m <sup>3</sup> /h) Violette (10 m <sup>3</sup> /h) Bourday (6 m <sup>3</sup> /h) Mayour (6 m <sup>3</sup> /h) Mélas (5 m <sup>3</sup> /h)	-
Stockage	<b>8 réservoirs (3 205 m<sup>3</sup>)</b> Principal (1 500 m <sup>3</sup> ) Château (100 m <sup>3</sup> ) Sablière (600 m <sup>3</sup> ) Mélas (850 m <sup>3</sup> ) Rouvière (60 m <sup>3</sup> ) Amandiers (20 m <sup>3</sup> ) Moulin (25 m <sup>3</sup> ) La Violette (10 m <sup>3</sup> )	-
Réseau de distribution	<b>72.4 km</b> 46.9 km en Fonte 4.0 km en PE 20.5 km en PVC 1.0 km en Acier 0.0 km en Inconnu	<b>+ 0.1 % (72.3 km 2016)</b> + 1.5 % (46.2 km en 2016) + 8.1 % (3.7 km en 2016) - 3.3 % (21.2 km en 2016) + 0 % (1.0 km en 2016) - (0.2 km en 2016)
Compteurs	<b>4 662 pièces</b> 4 524 de 12 à 15 mm 123 de 20 à 40 mm 15 supérieurs à 40 mm	<b>+ 1.0 % (4 617 en 2016)</b> + 1.0 % (4 478 en 2016) - 2.4 % (126 en 2016) + 15.4 % (13 en 2016)



### III - FAITS MARQUANTS - QUALITE DE L'EAU

#### III.1. FAITS MARQUANTS

##### ILP et rendement du réseau

Paramètre	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution N/N-1
ILP (m <sup>3</sup> /j/km) *	6.6	7.0	8.1	9.0	7.5	7.8	+ 3.6 %
Rendement *	69.8 %	68.8 %	65.0 %	63.2 %	66.7 %	67.1 %	+ 0.6 point

*\* Définition contractuelle jusqu'en 2012 avec utilisation des **volumes facturés** et des volumes produits. Depuis 2013, utilisation de la définition Grenelle 2 (appliquée dans le contrat après avenant n°1) avec utilisation des **volumes consommés autorisés** et des volumes produits.  
Valeurs calculées à la période de juin N-1 à juin N afin de coïncider avec les périodes de relève de la consommation.*

Le constat établi à l'issue de l'exercice 2018 est le même que celui de l'exercice précédent, avec une tendance à la amélioration après une période de dégradation entre 2013 et 2015.

Le rendement et l'ILP du réseau sont toutefois loin de l'objectif de performance assigné à terme dans le contrat (à partir de 2016 : ILP de 3,7 m<sup>3</sup>/j/km et rendement de 81 %). Les fuites encore présentes sur le réseau semblent relativement diffuses, et les gains supplémentaires difficiles à réaliser sans la mise en œuvre de **travaux de renouvellement à caractère patrimonial**.

Il est rappelé que :

- l'année 2016 a connu une fuite importante en domaine privé (comptabilisée en volume de service et donc non pris en compte dans le calcul du rendement) qui a mis 10 mois à être réparée (réparée le 14/02/2017) et qui correspond à un volume de 21 600 m<sup>3</sup> perdus.
- l'année 2018 a connu une fuite importante en domaine privé, située à une profondeur importante (comptabilisée en volume de service et donc non pris en compte dans le calcul du rendement) et qui correspond à un volume de 14 016 m<sup>3</sup> perdus.

##### Branchements en plomb

Paramètre	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution N/N-1
Nombre de branchements en plomb	985	848	839	839	Non ind.	Non ind.	-

Pour rappel, suite aux analyses effectuées en 2011 et 2012, la commune a décidé de prendre en charge la réalisation des travaux de remplacement des branchements en plomb (hors interventions ponctuelles du délégataire).

La valeur affichée dans les RAD depuis 2013 est surestimée et n'est donc plus affichée depuis 2017.

Un inventaire exhaustif des branchements en plomb est en cours de réalisation par SUEZ de manière à distinguer les branchements en plomb identifiés, les branchements mixtes avec du plomb et les branchements dont le matériau n'est pas renseigné ou le branchement est non visitable.

### **III.2. QUALITE DE L'EAU**

#### **Conformité de la ressource**

**100 %** des prélèvements effectués par l'ARS sont conformes (bactériologie et physico-chimie).

#### **Conformité de l'eau produite et distribuée**

Pour l'eau produite :

- **100 %** des prélèvements effectués par l'ARS sont conformes d'un point de vue bactériologie
- **100 %** des prélèvements effectués par l'ARS sont conformes d'un point de vue physico-chimique.

Pour l'eau distribuée :

- **100 %** des prélèvements effectués par l'ARS sont conformes (bactériologie + physico-chimique)

## IV - TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

### IV.1. MODALITES DE TARIFICATION

Les tarifs constituant la rémunération du délégataire sont fixés chaque année par application, aux tarifs mentionnés dans le contrat de délégation, d'un coefficient d'actualisation calculé selon la formule stipulée dans ce même contrat.

Les tarifs constituant la part de la collectivité sont fixés chaque année par application de l'indice des prix à la consommation (IPC). Cette règle a été fixée par délibération du conseil municipal du 13 décembre 2010, à partir d'un tarif initial applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (révisé depuis).

Par ailleurs, sont appliquées les taxes et redevances suivantes (assises sur les volumes consommés) :

- Préservation des ressources eau (Agence de l'Eau).
- Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau).
- Voies navigables de France.
- Taxe communale de solidarité.

Le service est assujetti à la TVA au taux réduit de 5,5 %.

La rémunération de l'exploitant comprend :

- Une part fixe (ou abonnement), payable d'avance semestriellement.
- Une part variable, proportionnelle à la consommation d'eau, payable semestriellement à terme échu ; le premier terme est basé sur une estimation de la consommation, établie à 40 % du volume consommé au cours de l'exercice antérieur ; le second terme est basé sur la consommation constatée entre deux relèves annuelles, dont est déduite la consommation estimée du terme précédent.

La part de la collectivité comprend une part fixe et une part variable depuis le 01/01/2019, payable dans les mêmes conditions que la part variable de l'exploitant.

### IV.2. FACTURE TYPE DE 120 M<sup>3</sup>

Facturation type pour le service de l'eau potable					
Facture 120 m <sup>3</sup> /an		01/01/2018		01/01/2019	
<b>Part collectivité</b>	Abonnement	-	-	10.20 €/an	10.20 €
	Consommation de 0 à 120 m <sup>3</sup>	0.8167 €/m <sup>3</sup>	98.00 €	0.9849 €/m <sup>3</sup>	118.19 €
	Taxe de solidarité	0.0076 €/m <sup>3</sup>	0.91 €	0.0076 €/m <sup>3</sup>	0.91 €
	<b>Sous-total</b>		<b>98.91 €</b>		
<b>Part délégataire</b>	Abonnement	11.04 €/an	11.04 €	17.24 €/an	17.24 €
	Consommation de 0 à 50 m <sup>3</sup>	0.5265 €/an	26.33 €	0.6181 €/an	30.90 €
	Consommation de 50 à 120 m <sup>3</sup>	0.7263 €/an	50.84 €	0.8247 €/an	57.73 €
	<b>Sous-total</b>		<b>88.21 €</b>		
<b>Orga. publics</b>	Préservation ressources en eau (Agence de l'Eau)	0.0910 €/m <sup>3</sup>	10.92 €	0.0750 €/m <sup>3</sup>	9.00 €
	Redevance lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	0.2900 €/m <sup>3</sup>	34.80 €	0.2700 €/m <sup>3</sup>	32.40 €
	Voies navigables de France	0.0100 €/m <sup>3</sup>	1.2 €	0.0100 €/m <sup>3</sup>	1.2 €
	<b>Sous-total</b>		<b>46.92 €</b>		
<b>TOTAL HT</b>			<b>234.04 €</b>		<b>277.77 €</b>
<b>TVA (5.5 %)</b>			<b>12.87 €</b>		<b>15.28 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>			<b>246.91 €</b>		<b>293.05 €</b>

Nota : L'évolution du prix de l'eau à partir du 01/01/2019 fait suite à l'application de l'avenant n°2 entré en vigueur au 01/10/2018.

**IV.3. RECETTES D'EXPLOITATION**

Les recettes d'exploitation telles que figurant dans le **Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) du délégataire** sont les suivantes :

Recettes d'exploitation	2016		2017		2018	
	Collectivité	Délégataire*	Collectivité	Délégataire*	Collectivité	Délégataire*
Recettes part fixe	-	50 137 €	-	46 910 €	-	51 340 €
Recettes part variable	287 475€	222 780 €	332 150€	240 450 €	320 960 €	242 850 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>287 475 €</b>	<b>272 917 €</b>	<b>332 150 €</b>	<b>287 360 €</b>	<b>320 960 €</b>	<b>329 100 €</b>

\* Recettes du délégataire. hors produits liés aux travaux (ex. : création de branchements) et produits accessoires.

Ces éléments appellent les commentaires suivants :

▪ **Rappel des observations faites dans le cadre du contrôle de l'exercice 2017 :**

- Part collectivité : le montant de 332 150 € devrait correspondre en principe aux montants émis en 2017 pour le compte de la collectivité (part communale, taxe communale de solidarité, hors part VNF). Les états de reversement montrent un montant émis de 318 782 €, soit un écart de près de 10 000 €. Le montant inscrit dans le CARE correspond au montant facturé dans l'année civile en comparaison alors que les reversements sont émis aux dates prévues contractuellement. On observe donc un décalage par rapport à l'année civile et les jeux des impayés clients.
- Part délégataire : sommes correspondant en principe aux montants émis en 2017 pour le compte du délégataire (parts fixe et variable).

▪ **Rappel des observations faites dans le cadre du contrôle de l'exercice 2016 :**

- Part collectivité : le montant de 287 475 € devrait correspondre en principe aux montants émis en 2016 pour le compte de la collectivité (part communale, taxe communale de solidarité, hors part VNF). Les états de reversement montrent un montant émis de 280 459.02 €. L'écart sur le montant émis est non négligeable et nécessite une explication de la part du délégataire.
- Part délégataire : sommes correspondant en principe aux montants émis en 2016 pour le compte du délégataire (parts fixe et variable). Bien qu'un écart avec le CARE subsiste et que le volume vendu soit supérieure avec un prix de l'eau supérieur en 2016 par rapport à 2015, le niveau de recettes reste globalement cohérent avec l'assiette de facturation et la tarification du service.

## V – INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

### Indicateurs visés par la réglementation (tous services)

Type	Indicateur	Code référence arrêté et décret 02/05/2007	2017	2018	Unité
Indicateurs de performance	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	P101.1	100	100	%
	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	P102.1	100	100	%
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	P103.2B	95	95	Valeur de 0 à 120
	Rendement du réseau de distribution	P104.3	66.7	67.1	%
	Indice linéaire des volumes non comptabilisés	P105.3	8.05	8.57	m <sup>3</sup> /km/j
	Indice linéaire de pertes en réseau	P106.3	7.47	7.75	m <sup>3</sup> /km/j
	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	P107.2	nc.	nc.	%
	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	P108.3	60	60	%
	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	P109.0	0	nc.	€/m <sup>3</sup>

### Autres indicateurs (en principe. seulement pour services disposant d'une CCSPL)

Type	Indicateur	Code référence arrêté et décret 02/05/2007	2017	2018	Unité
Indicateurs de performance	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	P151.1	nc.	nc.	u/1 000 abonnés
	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	P152.1	85.0	93.9	%
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P154.0	0.91	3.26	%
	Taux de réclamations	P155.1	4.95	14.1	u/1 000 abonnés

## VI – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

### VI.1. TRAVAUX REALISES - SUBVENTIONS PERCUES

**Travaux (y compris prestations liées. par ex. maîtrise d'œuvre) réalisés par la collectivité et subventions perçues :**

Consistance	Montant total	Dont subventions
Etudes et divers	53 745.34 €	-
Rue Jean Vernet	247 278.36 €	-
Contournement du Teil	47 385.96 €	-
Pont de la Liberté	5 135.00 €	-
Renouvellement de conduites existantes	205 821.28 €	157 500.00 €
Source de Charonsac	49 386.62 €	-
Réservoir Piffaut	724 954.66 €	-
Réservoir principal	6 600.00 €	-
Compteurs de sectorisation	47 184.00 €	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 387 491.22 €</b>	<b>157 500.00 €</b>

**Travaux réalisés par l'exploitant :**

Consistance	Montant
<b>Renouvellement équipements électromécaniques</b>	<b>7 597.32 €</b>
- Analyseur de chlore réservoir Principal	1 948.60 €
- Compteur Rouvière	1 429.63 €
- Vessie ballon anti-bélier réservoir Principal	1 349.20 €
- LS42 et sonde réservoir Rouvière	1 461.68 €
- LS42 réservoir Sablière	1 408.21 €
Renouvellement réseaux	362.05 €
Renouvellement branchements	5 092.78 €
Renouvellement compteurs	689.97 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 742.12 €</b>

Les montants affichés par l'exploitant restent à être contrôlés dans le cadre de la mission d'audit annuel du service.

### VI.2. BRANCHEMENTS EN PLOMB

Branchements en plomb	Quantité
Nombre de branchements en plomb supprimés	3 u par SUEZ 2 u par la commune

Cf. également parties III.1 et VI.5 du présent rapport.

### VI.3. ETAT DE LA DETTE

Capital restant dû au 01/01/2019	Annuités réglées en 2018		
	Capital	Intérêts	Total
2 973 910.10 €	57 467.16 €	85 152.72 €	142 619.88 €

### VI.4. AMORTISSEMENTS

Amortissement des immobilisations	Amortissement des subventions
157 694.81 €	18 380 €

## VI.5. PROJETS A L'ETUDE - PROGRAMME DE TRAVAUX 2019

L'essentiel des opérations projetées en 2019 concerne :

- De manière générale la poursuite des **travaux visant à supprimer les fuites** (collectivité et exploitant) ;
- Le **renouvellement de branchements en plomb** (collectivité et exploitant) ;
- Le renouvellement de conduites : Boulevard Pasteur, Rue du repos et Rue Olivier de Serres ;
- Des travaux de renouvellement de réseau (collectivité) ;
- Des travaux de rénovation sur différents ouvrages : station de la Sablière, réservoir du Château, pompage de Mélas, réservoir de la Rouvière, réservoir des amandiers ainsi que du Moulin ;
- La correction des problèmes de foudre rencontrés sur le surpresseur de Mayour.
- Mise en service du réservoir de Piffaut

## VII - ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

---

Le délégataire participe à un versement de fonds dans le but d'aider les familles démunies à régler leurs dépenses d'eau mais aussi celles de loyer, téléphone, électricité, etc.

Il s'agit du Fonds Solidarité Logement dont les critères sont définis par le département.

En 2018, SUEZ a traité 7 dossiers de FSL, tous validés.